

**Réunion publique sur les enjeux environnementaux
4 décembre 2007 à Honfleur**

Compte-rendu

Ouverture de la réunion à 19h45.

1. Mot d'accueil par Michel Lamarre, maire de Honfleur

M. Lamarre salue toutes les personnes présentes, et souligne que l'amélioration des accès maritimes du Port Autonome de Rouen (PAR) est un dossier très important pour l'avenir. Bien que le projet n'ait pas donné lieu à un débat public officiel, il salue l'initiative de la directrice générale du Port de mener une telle concertation et la remercie d'être venue à Honfleur. M. Lamarre souligne ensuite l'importance du projet pour le développement économique de la Haute et de la Basse-Normandie, et précise qu'il est normal de s'inquiéter des impacts d'un tel aménagement sur l'environnement. Ainsi il formule la demande d'une étude, en amont de la réalisation, sur la courantologie et l'évolution du trait de côte du Calvados afin de connaître les risques après les travaux, et souhaite que le Groupement d'Intérêt Public Seine-Aval (GIPSA) prenne cette étude en charge. Se déclarant sensible au développement économique et qualifiant le projet d'intérêt national, il pense qu'il est possible d'allier développement économique et développement durable pour les générations d'aujourd'hui et de demain. Enfin, il remercie le PAR d'expliquer le projet, ses incidences pour l'environnement et les activités de l'estuaire, et remercie tous les participants.

2. Ouverture de la réunion par Martine Bonny, directrice générale du Port Autonome de Rouen

Après avoir remercié le maire et les participants et dit quelques mots sur Honfleur qu'elle affectionne particulièrement, **Mme Bonny** indique en quoi consiste le projet et rappelle la saisine et la décision de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) et le choix de mener une telle concertation. Elle se dit convaincue qu'on ne peut faire de développement économique sans faire de l'écologie, et explique que c'est l'état d'esprit qui habite ce projet. Mme Bonny précise ensuite les objectifs de la concertation : une volonté de transparence, de dialogue et de réponse à l'ensemble des préoccupations, en citant les inquiétudes liées à l'érosion du trait de côte du Calvados et à l'impact sur les activités de pêche. Enfin, elle présente M. Tuot, conseiller d'état et administrateur du PAR, et Mme Chardonnet, modérateur de la réunion.

3. Intervention de Madame Claude Chardonnet, modérateur du cabinet C&S Conseils

Mme Chardonnet se présente et explique son rôle : veiller aux bonnes conditions de dialogue durant la concertation. Elle rappelle les dates de la concertation, les documents d'information mis à disposition, l'existence du site internet et les possibilités d'y poser des questions. Elle annonce la mise en ligne des comptes-rendus des deux premières réunions pour les prochains jours. Mme Chardonnet précise également la possibilité de faire des contributions écrites et appelle à des points de vue divers, nourris et argumentés pour une concertation la plus efficace possible. Elle rappelle que la concertation intervient dans une phase très en amont de la réalisation. Puis, elle présente le déroulement de la soirée : présentation générale du projet dans un premier temps, et présentation plus thématique centrée sur les questions environnementales dans la deuxième partie de la soirée. Elle présente les personnalités extérieures au port, présentes en tribune : M. Blot président de l'association Estuaire Sud et M. Fougeray

président de la CCI du Pays d'Auge qui pourront apporter leur point de vue sur le projet du port ou sur des points de vue exprimés par les participants. Elle indique que M. Dauvin, écologue marin, professeur à l'université de Lille I, est présent en tant que membre du Conseil Scientifique et Technique de l'Estuaire (CST), et qu'il donnera son regard de scientifique sur les échanges tenus, au moment où il le souhaitera. Enfin, aux côtés du maître d'ouvrage, elle souligne la présence de Luc Hamm, directeur technique au bureau d'étude SOGREA Maritime et précise que M. Tuot a, en outre, été rapporteur général du Grenelle de l'Environnement. Elle appelle tous les participants à être concis.

3. Présentation du projet par Martine Bonny, directrice générale du Port Autonome de Rouen et François Xicluna, directeur de l'Aménagement et de l'Environnement du Port Autonome de Rouen et chef du projet d'amélioration des accès maritimes

Voir diaporama joint.

4. Débat avec la salle

Mme Chardonnet remercie Mme Bonny et M. Xicluna et, s'adressant aux participants, demande qui n'avait pas assisté aux réunions précédentes (plus de la moitié de la salle lève la main). Puis elle donne la parole à la salle pour des premières réactions et/ou questions.

M. Barbay, de l'association Haute-Normandie Nature Environnement (HNNE), s'étonne de l'organisation de la réunion qui ne diffère pas de la précédente à Grand Quevilly. Il considère que l'actuel développement du transport maritime ne lui semble pas s'inscrire dans une perspective durable car les navires brûlent les fiouls déclassés, à la teneur particulièrement forte en soufre. Il précise qu'il s'agit là d'un problème du transport maritime en général.

M. Girod, vice-président du conseil régional de Haute-Normandie, débute son intervention en faisant part de plusieurs critiques sur le dossier de présentation du projet : il regrette que l'objectif de diminution des gaz à effet de serre n'apparaisse qu'en deuxième position dans les objectifs du projet, et il considère qu'il y a un problème d'analyse, sans prise en compte des impacts macro-environnementaux. Il demande ensuite quelle est la méthode utilisée pour déterminer le nombre d'emplois induits. Il précise que concernant le GIPSA, la région Basse-Normandie a été oubliée. Il regrette que le concept d'écosystème n'apparaisse jamais. Il demande ce qui va être fait des matériaux de dragage, s'interrogeant sur la nature des sols et soulignant qu'il n'y a à ce sujet aucun engagement dans le dossier mais seulement des pistes. Il rappelle que la charte du Parc Naturel Régional des boucles de la Seine Normande, valable jusqu'en 2011, n'autorise aucune nouvelle chambre de dépôt, et il demande s'il est envisagé de vider les chambres existantes pour les réutiliser. A propos des berges, rappelant une étude du BRGM, il demande jusqu'où il est possible de creuser. Il s'interroge également sur l'impact sur les vasières, en faisant référence aux modèles de Port 2000 qui se seraient révélés inexacts. Il demande quelles sont les mesures et études sur l'impact sur la nappe phréatique, en rappelant le principe de précaution à appliquer. Si les impacts se révélaient importants, il demande quelles seraient les conséquences sur l'assèchement des zones connexes, riches en habitat. Concernant la renaturation des berges, M. Girod demande si les fonctionnalités hydrauliques seront bien prises en compte. Il précise son attente très forte pour que les études d'impacts soient très approfondies, en demandant de prévoir des contre-expertises indépendantes. Il appelle à un respect des engagements pris. Il souligne que les mesures compensatoires sont attendues, mais lui apparaissent difficiles à mettre en œuvre, à commencer par le classement des boucles, en faisant référence au difficile classement de la boucle de Roumare ; il aspire à une approche « gagnant/gagnant ». Il exprime son souhait de transférer les zones naturelles de

l'estuaire au Conservatoire du Littoral, en faisant référence en particulier aux zones de Honfleur, et il appelle à faire ce transfert dès aujourd'hui. A propos des richesses dégagées par le projet, il s'étonne que le gain en terme de réduction de tonnes de CO2 émises ne soit pas indiqué. Concernant les déchets dérivants, il appelle à une approche globale dans laquelle le port s'impliquerait. Enfin, il demande si une extension de la réserve naturelle est envisagée en terme de mesures compensatoires. Il souligne la nécessité d'une approche globale et systémique de l'estuaire.

Un habitant de Vasouy fait part de l'envahissement des plages de Honfleur par les vases et les sables depuis les travaux de Port 2000, et il exprime son mécontentement face aux nuisances des dragues qui déchargent juste en face de chez lui.

Michel Auvray, de l'association Estuaire Sud, fait référence à la chambre de dépôt envisagée à Honfleur pour le dépôt d'une partie des matériaux issus du dragage. Il demande où elle se situera, et quel sera son suivi si elle est temporaire.

Robert Mercier, président de l'association SOS Estuaire, se dit étonné et inquiet des pages 35, 36, 37 du dossier qui parlent d'études et d'expertises, mais sans rien préciser, donnant le sentiment de vouloir simplement rassurer le lecteur. Il demande si ces études sont déjà engagées, à quoi vont-elles aboutir, quand donneront-elles leurs conclusions et qui sont les experts qui vont y participer. Enfin, il demande de les rendre publiques.

5. Intervention de Claude Blot, président de l'association Estuaire Sud

M. Blot souligne d'abord la qualité du début de la concertation, rappelant qu'elle a, en fait, démarré il y a plusieurs mois et qu'elle a permis la constitution d'un comité de suivi environnemental auquel participe le monde associatif. Il salue la qualité de discussion menée par Mme Bonny et considère qu'on peut débattre sur la pertinence du projet. Rappelant le montant du projet, il appelle à ne pas se tromper car beaucoup d'argent public sera en jeu. Il explique ensuite qu'il compte baser son intervention sur deux points : i) l'impact environnemental du projet, ii) tout ce qui concerne les mesures d'accompagnement, en particulier celles qui intéressent l'estuaire.

A propos de l'impact environnemental, il explique qu'en draguant la Seine, on va trouver essentiellement des sédiments, et il projette un extrait d'une étude du GIPSA (cf. diapositive en annexe) donnant des éléments sur les sédiments : ceux-ci ont la particularité de piéger les produits contaminants rejetés dans le fleuve. Ainsi, M. Blot explique que si l'on remue ces sédiments, les produits polluants vont être libérés. Il cite les différents types de substances identifiés dans les sédiments (pesticides, PCB, résidus de combustion d'hydrocarbures...) et les deux grands types d'effets biologiques de ces contaminants (effets cancérigènes et perturbateurs hormonaux sur les poissons). En conséquence, il appelle à agir avec la plus grande prudence, en étant très attentif à la manière dont seront extraits les sédiments, à leurs lieux de stockage, aux moyens de les valoriser, et il rejoint l'idée de contre-expertises indépendantes.

Par ailleurs, il se dit d'accord avec le PAR sur l'objectif de diminution du trafic routier que le projet permettra.

6. Intervention de M. Fougeray, président de la CCI du Pays d'Auge

M. Fougeray salue le discours dynamique de Mme Bonny, et considère que ce projet doit aller au bout, sinon il y aura un risque de déclin pour l'ensemble de la vallée de la Seine. Il rappelle l'importance de l'activité du PAR pour le Pays d'Auge et insiste sur le fait qu'on ne peut passer à côté de cet investissement. Il défend le mode fluvial et appelle à travailler sur la valorisation des sédiments.

7. Intervention de M. Dauvin, universitaire, écologue marin, membre du CST

M. Dauvin fait part de deux interrogations : par rapport aux emplois attendus, il fait référence aux promesses de Port 2000, et ne comprend pas pourquoi le projet entraînerait une plus-value de 17% en valeur ajoutée mais un nombre d'emplois supplémentaire qui n'est pas proportionnel. A propos de l'ensemble des mesures d'accompagnement, il remarque qu'elles ne concernent que la partie amont du fleuve et il s'interroge pour la partie aval. Il rappelle que la Seine subit des aménagements depuis 150 ans, et que l'estuaire en particulier a connu deux grands projets récemment (le Pont de Normandie et Port 2000). Il appelle à considérer l'estuaire dans sa temporalité, expliquant que si on arrêta les dragages, son fonctionnement redeviendrait très vite très différent. Il demande d'envisager les différents scénarios possibles pour l'avenir, y compris un scénario d'extériorisation du Kannik.

8. Réponses aux questions

A propos des effets du transport maritime sur la qualité de l'air, **Mme Bonny** indique qu'une directive européenne va imposer en 2010 une réduction par trois du taux de teneur en soufre des carburants des soutes des navires.

M. Méléagros, du cabinet MLTC-BRS, confirme la directive et l'explique : cette directive a pour but d'étendre à tous les combustibles liquides dérivés du pétrole et utilisés sur les navires opérant dans les eaux des États membres, les restrictions déjà existantes quant à la teneur maximale autorisée en soufre.

Il indique également que certains pays d'Europe du Nord ont déjà mis en application cette directive par l'utilisation d'un carburant plus propre, et précise qu'elle s'appliquera à la fois dans et en dehors des eaux territoriales.

Concernant la monétarisation des effets du projet, **Mme Bonny** explique que par sa position géographique, le PAR procure 24 millions d'euros par an de gain à la collectivité. Ce gain a été calculé sur la base d'un modèle européen, REALISE, et sur la base de ce même modèle, l'enjeu du projet d'amélioration des accès nautique a été estimé à 11 millions d'euros par an en gain environnemental complémentaire pour la collectivité.

En réponse aux questions sur le calcul du nombre d'emplois induits et sur le ratio emplois/plus-value, **Mme Bonny** explique que si on ne fait pas le projet, on tombe à 17 millions de tonnes de trafic, ce qui entraînerait la suppression de 700 emplois directs et indirects, alors qu'à l'inverse, grâce au projet, 500 emplois directs et indirects seraient créés ; ainsi, elle souhaite que soit prise en compte l'amplitude de ces deux chiffres, et non le seul gain d'emplois. De plus, elle indique les chiffres concernant le port de Honfleur : un trafic de 500 000 tonnes, pour 750 emplois. A propos des emplois induits, Mme Bonny explique qu'ils correspondent à tous les services qui découlent de l'activité portuaire (boulangers, bouchers, commerces, services...), et qu'ils n'ont pas été précisément calculés.

A propos de l'importance de la qualité des études d'impacts, de leur pilotage, de leur calendrier et de leur diffusion, **M. Tuot** insiste sur le fait que la décision de faire le projet n'est absolument pas prise pour le moment. Il explique que cette opération est d'une importance capitale pour le PAR, ce type de décision ne revenant qu'une fois tous les trente ans, et que le port n'a pas le droit à l'erreur. Il précise que, le projet se situant dans une phase très en amont, toutes les études ne sont pas encore réalisées, et qu'elles seront toutes accessibles. Il souligne que la décision finale sera celle de l'Etat et non celle du PAR, et qu'elle sera éclairée par les expertises et contre-expertises ; dans ce contexte, le PAR sera heureux de prendre connaissance des avis de tous. M. Tuot indique également que l'un des principes fondamentaux du Grenelle de l'Environnement est l'évaluation des projets, et que tous devront faire l'objet de suivis.

A ce sujet, **Mme Bonny** fait référence à une fiche d'information mise à disposition par le PAR dans le cadre de la concertation sur les suivis déjà effectués à propos de la qualité chimique des sédiments. En réponse à M. Girod à propos du projet de classement des boucles de la Seine, elle explique qu'à son arrivée au port, elle n'était pas totalement convaincue par ce projet, mais que suite au travail très intéressant fait par le Port avec la DIREN et à une concertation avec tous les opérateurs du PAR, le classement de la boucle de Roumare allait intervenir prochainement.

Mme Chardonnet rappelle alors les questions environnementales auxquelles il n'a pas encore été répondu et passe la parole à M. Xicluna en l'invitant à y répondre, autant que faire se peut, au fil de son exposé.

9. Présentation du projet et de son insertion environnementale, par François Xicluna, directeur de l'Aménagement et de l'Environnement du Port Autonome de Rouen et chef du projet d'amélioration des accès maritimes

Voir diaporama joint.

10. Débat avec la salle

Mme Chardonnet souligne que la présentation de M. Xicluna a permis d'apporter des éléments de réponse à la plupart des questions, et que l'on peut notamment retenir de son intervention que des études sont et seront lancées, qui devraient permettre d'obtenir les réponses complètes aux questions et attentes soulevées, et que les études déjà réalisées sont à la disposition du public sur le site internet du PAR.

Elle invite à répondre aux questions sur les déchets dérivants et à la préoccupation d'une approche globale et systémique de l'estuaire exprimées par MM. Girod et Dauvin. Elle souhaite qu'il soit également répondu aux questions sur l'envasement des plages, sur la chambre de dépôt de Honfleur et suggère de compléter les réponses apportées sur le fonctionnement hydro-sédimentaire de l'estuaire.

A la question des déchets dérivants posée par M. Girod, **M. Barreau**, directeur de l'environnement du Conseil Général de Seine-Maritime, explique qu'un travail expérimental a été mené par le PNR via un piège en eaux vives, qui a mis en évidence le besoin d'une approche beaucoup plus large. S'interrogeant sur le devenir des déchets captés au barrage de Poses, il indique qu'il y a des déchets dérivants tout au long de la Seine, et que la question de leur captage est à l'étude dans le cadre d'un programme d'étude. Puis M. Barreau rappelle les trois volets du programme Rouen Port Maritime et détaille le programme de renaturation des berges financé par le Conseil Général, en expliquant qu'une étude d'aménagement comportant cinq axes différents (de la biologie à l'aménagement et la valorisation) va être menée et abordera notamment toutes les questions concernant les inondations, la valorisation, les connexions hydrauliques. Enfin, précisant qu'il n'est pas originaire de la région, il se dit surpris par la formidable abondance de réflexion autour de la Seine et indique que l'étude fera le bilan de la « comitologie » c'est-à-dire de l'ensemble des instances qui traitent ces différentes problématiques et des projets existants, pour déboucher sur un schéma d'aménagement.

M. Dauvin indique qu'il a d'autres questions qu'il adresse notamment à M. Hamm de SOGREA Maritime. Il s'interroge d'abord sur les impacts de l'augmentation de la vitesse du courant et de la vague produite par les bateaux. Puis il aborde la question du devenir du bouchon vaseux : expliquant que celui-ci s'est déplacé vers l'aval d'année en année, qu'il est nécessaire au fonctionnement du fleuve et qu'il est très important qu'il reste à sa place, il demande comment la modification de la bathymétrie va l'impacter. Enfin, à propos de la partie aval du fleuve, soulignant la compartimentation marquée des différentes zones de l'estuaire, il s'interroge sur les possibilités d'aboutir à une meilleure communication entre les différents compartiments à l'occasion des aménagements

envisagés. Il demande également comment modéliser les effets du dépôt du Kannik et comment évaluer les différents scénarios prospectifs à l'horizon 2025 en tenant compte des différents paramètres dans leurs aspects globaux : élévation du niveau de la mer, étiage, transport des particules fines...

M. Hamm, du bureau d'études SOGREAH Maritime, rappelle que les études n'en sont encore qu'au stade préliminaire, et il explique que plusieurs approches sont possibles. Le chenal étant très actif, il indique que les fonds peuvent varier de plusieurs mètres en deux ans, et que le projet du PAR consiste en fait à pérenniser une côte un peu plus basse. Il explique que les sédiments qui vont être dragués sont constamment remaniés, alors que les sédiments pollués se trouvent principalement dans la fosse nord. Soulignant que chaque jusant (ndlr. Courant accompagnant la marée descendante) expulse environ 500 000 m³ par an, il considère que le projet du PAR n'apparaît pas comme pharaonique, même si l'obtention du mètre de tirant d'eau supplémentaire nécessite le dragage de trois millions de m³ dans l'estuaire en aval de Tancarville (et trois en amont de Tancarville), ce qui est beaucoup. Il considère que, en amont, il faut donc réussir à valoriser ces sédiments car il y a peu de place. Il considère que déverser des sédiments au Kannik ne modifie pas l'écosystème. M. Hamm explique également qu'en plus du dragage pour l'arasement des points hauts, il faut compter le dragage d'entretien, qui va apporter un supplément de 15% de matériaux (environ 600 000 m³/an) par rapport au dragage d'entretien actuel (quatre à cinq millions de m³/an). Il pose alors la question suivante : l'estuaire pourra-t-il absorber ce supplément de 15% ? Il considère que l'avenir du Kannik est une vraie question, et il présente une carte des sites d'immersion de l'estuaire : sur un volume de 4 millions de m³ immergés, 3,5 millions le sont au Kannik et 500 000 le sont sur une zone intermédiaire au droit de Honfleur. Face aux remarques de l'habitant de Vasouy sur les nuisances de la zone d'immersion de Honfleur, il explique que celle-ci est strictement limitée, qu'un suivi des sédiments a été effectué et que compte tenu du guidage des courants par les digues, ils ne vont pas sur la plage. Enfin, M. Hamm annonce que pour l'étude d'impact qui suivra les études préliminaires, un état zéro sera réalisé, qui sera également une évaluation des impacts de Port 2000 sur les différents compartiments de l'estuaire. Il précise à ce sujet que le Port Autonome du Havre (PAH) n'a pas attendu le Grenelle de l'Environnement pour assurer un suivi environnemental du projet, et qu'il mettra à disposition toutes les informations.

A la question de M. Dauvin sur les effets du battillage, **M. Méléagros**, du cabinet BRS, explique que le profil des coques des nouveaux navires dégage moins de masse d'eau et de courant que les navires actuels ; si ces navires sont plus gros, ils ont pourtant moins d'effets négatifs ; les vagues d'accompagnement du déplacement du navire (battillage) seront plus faibles.

A la question de M. Dauvin sur l'augmentation de la vitesse des courants, **M. Xicluna** explique que des calculs ont été effectués par modélisation, et que l'incidence ne serait que de l'ordre de quelques pourcents.

Mme Bonny répond à M. Girod à propos de la gestion des zones naturelles : elle annonce avoir fait la proposition à M. Blot de faire la liste de ces zones avec tous les acteurs locaux, pour préparer un plan de gestion concerté en y associant le Conservatoire du Littoral. Elle précise qu'une convention multipartite sera proposée à la signature de chacun des acteurs concernés.

M. Blot répond à Mme Bonny qu'il ne se satisfait qu'à moitié de cette proposition, car la vraie demande consiste à ce que ces espaces bénéficient d'une gestion écologique exemplaire, et le Conservatoire du Littoral est l'acteur le plus à-même de le faire, d'autant que ça ne coûterait rien au PAR. Il explique qu'en répondant favorablement à cette demande, le PAR donnerait un signe très fort de pérennité pour les générations futures. Toujours à propos des mesures d'accompagnement, le programme de

restauration des berges s'arrête à Tancarville, et M. Blot s'interroge pour le devenir des berges du Calvados et de l'Eure, notamment pour le financement de leur restauration.

M. Barreau, directeur de l'environnement du conseil général de Seine-Maritime, explique que la question de la restauration des berges de la Seine côté Eure n'est pas encore bouclée : il reste au département de l'Eure à se positionner sur cette question. Il précise que l'étude menée sera élargie à l'ensemble fluvio-estuarien, mais que le conseil général de Seine-Maritime et ses partenaires ont souhaité se concentrer sur la partie amont du fleuve, considérant que dans la partie estuaire, il ne s'agit plus de berges à proprement parler.

M. Girod annonce que, en tant que président du Syndicat Mixte du Littoral Normand, il va signer prochainement avec le PAH un transfert de propriété pour un marais, et qu'il sera très attentif à cette question pour le projet d'aménagement de la Seine.

M. Mercier, président de l'association SOS Estuaire, précise que le dépôt au Kannik n'a été autorisé que pour cinq ans, et qu'il n'est prévu que pour les dépôts annuels. Il estime que ce site devient un danger pour l'ensemble de l'ouverture de l'estuaire, les dépôts contribuant à sa sédimentation.

Michel Auvray, de l'association Estuaire Sud rappelle sa question, à propos de la chambre de dépôt de Honfleur.

M. Hamm répond à M. Mercier, à propos du Kannik, qu'une étude d'impact a été conduite et qu'elle a conclu qu'il n'y avait pas de danger.

Mme Bonny répond à M. Blot que le Conservatoire du Littoral n'est pas le seul acteur à pouvoir gérer les zones naturelles, qui intéressent également les collectivités et les associations. Elle considère qu'il paraît plus sage de passer par une phase intermédiaire, sans avoir de certitudes trop rapides, en se mettant autour d'une table avec le Conservatoire du Littoral, afin de voir qui sera le plus à-même de gérer ces espaces.

M. Tuot considère que les enjeux globaux de biodiversité sont très importants, et qu'il faut préférer une approche systémique à une approche segmentée. Il souligne que face à l'environnement, tout a une atteinte, et qu'il faut choisir entre les différents types d'atteintes. Ainsi il indique que la préservation des espaces naturels est essentielle mais qu'il serait aujourd'hui prématuré de sanctuariser certaines zones.

Mme Bonny complète en indiquant que le PAR arrivera peut-être un jour à la décision de transférer ces zones naturelles au Conservatoire du Littoral, mais qu'il faut passer par une étape de co-gestion. De plus, elle explique qu'elle n'est pas habilitée à prendre une telle décision. Elle s'engage à être transparente sur les propositions qui seront faites.

M. Blot considère qu'il s'agit d'une proposition intéressante, mais il n'arrive pas à comprendre les réticences du PAR alors qu'il existe un organisme spécialisé pour la gestion de ce type de zones.

M. Delouis répond à la question sur la chambre de dépôt de Honfleur en rappelant que le PAR s'est engagé à ne pas ouvrir de nouvelles chambres de dépôt et à réduire les surfaces existantes. Il précise que d'ores et déjà d'anciens sites de dépôt et des zones naturelles remarquables (zones humides) font l'objet par le PAR de plan de gestion écologique le plus souvent en partenariat avec des organismes qualifiés en la matière comme par exemple le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.. Il explique que la chambre de dépôt de Honfleur, située en amont du Pont de Normandie, existe déjà, qu'elle est ancienne et a été en sommeil pendant longtemps, et qu'elle constitue le seul point d'accès terrestre dans cette zone pour une valorisation des

sédiments de l'estuaire souhaitée par tous ; ainsi elle a vocation à rester pour pouvoir continuer à déposer à terre et valoriser les sédiments.

Mme Chardonnet conclut en proposant de reprendre les points qui n'auraient pas été totalement répondu, dont le Kannik, lors de la réunion du 20 décembre à Barneville qui sera consacrée aux enjeux environnementaux du projet. Elle annonce également la prochaine réunion, le 11 décembre 19h30 à Lillebonne, sur les enjeux socio-économiques. Elle remercie tous les participants.

La séance est levée à 22h50.
